



## Compte-rendu du Comité Syndical Mardi 08 mars 2016 Mairie du Puech

### PRESENTS votants :

- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB, (à partir du Rapport n° 3)
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Salvador RUIZ, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS, (à partir du Rapport n° 3)
- Madame Laure ROBERT, déléguée suppléante de la Communauté de communes du CLERMONTAIS, (sauf Rapport n° 3)
- Monsieur Daniel VIALA, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Valérie ROUVEIROL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Julie GARCIN-SAUDO, conseillère départementale du canton de PEZENAS, (sauf Rapports n° 7 et 8)
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC (à partir du Rapport n° 3)

### POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC (Rapports n° 1 et 2)

### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Pour la Communauté de communes du Grand Orb : Monsieur Louis ALIX
- Pour le Département : Madame Julie BREMOND
- Pour le Syndicat Mixte de Gestion du Salagou : Mesdames Clotilde DELFORGE - Directrice, et Vanessa SAIGNES - Secrétaire comptable

*Monsieur Bernard GOUJON accueille les participants dans « la perle rouge du Salagou ».*

*Madame la Présidente remercie Monsieur le Maire du Puech et ouvre la séance en rappelant que le 8 mars est la journée internationale de la femme et qu'à cette occasion le Département édite un livret « Mon héros au féminin ».*

*Madame Julie GARCIN-SAUDO, Conseillère départementale en charge des égalités des chances et de la citoyenneté, précise que ce guide sera disponible dans toutes les agences départementales en mars. Une diffusion dans les communes peut être envisagée sur demande.*

*Madame la Présidente accueille Monsieur Louis ALIX, futur conseiller syndical représentant la Communauté de communes du Grand Orb, par une présentation du Syndicat mixte et ses missions.*

*Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.*

## Délibérations

### RAPPORT N° 1 - VALIDATION DES DÉCISIONS DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

La Présidente demande si des modifications sont à apporter au compte rendu du dernier Comité Syndical.

**Le comité syndical valide le relevé de décisions du dernier comité syndical à l'unanimité.**

L'élection des vice-présidents sera examinée en 3ème point.

## **RAPPORT N° 2 - PRESTATION RAMASSAGE MANUEL DES DÉCHETS**

### **Collecte des ordures ménagères et des déchets résiduels**

Madame la Présidente explique que sur les berges du Salagou, en raison de la forte fréquentation, le Département mène, en complémentarité des de la collecte motorisée des communautés de communes, une mission de collecte des déchets résiduels à la main. Jusqu'en 2014, une entreprise d'insertion donnait toute satisfaction. En 2015, l'entreprise Nicollin s'est vu confier la prestation et les résultats n'ont pas été aussi probants.

Le Département sollicite en 2016 le syndicat mixte, vu son rôle de coordonnateur de proximité via la patrouille, pour assurer la prestation de ramassage manuel des déchets résiduels. Par convention, le Département versera au syndicat mixte 30 000 € correspondant au coût maximal de la prestation.

Madame la Présidente souhaite une coordination entre les services des communautés de communes et les futurs prestataires. La patrouille permettra d'être réactif et d'orienter vers les bons interlocuteurs (Mairie, Communautés de communes ou prestataire). Un rendez-vous sera organisé entre les différents acteurs.

Madame Clotilde DELFORGE explique que le syndicat mixte lancera une consultation. La maison de l'emploi propose gratuitement, dans le cadre du PLIE (Plan Local de l'Insertion et l'Emploi), d'aider le syndicat à insérer des clauses sociales dans son marché afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Madame Joëlle GOUDAL rappelle la qualité de travail de l'ancienne association d'insertion (ALM) et sa connaissance du terrain. Contrairement à l'entreprise Nicollin qui ne passait qu'aux endroits accessibles par véhicule.

### **Question des encombrants**

Monsieur Daniel VIALA s'interroge sur les problèmes des encombrants, notamment sur la propriété départementale, et demande si cette prestation a été prévue au contrat.

Arrivée de Madame Nicole MORERE.

Madame GOUDAL rappelle que les services départementaux, avec l'appui du syndicat mixte, ont entièrement nettoyé les berges de décharges sauvages : carcasses de voitures, pylônes, pneus, etc.... Un endroit propre initialement est plus facile d'entretien pour préserver la qualité des paysages.

Madame la Présidente interroge les membres issus de la Communauté de communes du Clermontais sur le problème de cache-container sur les rives de Liausson et de sa possible modification par les services techniques. En effet, ce cache-contenair n'est pas adapté aux besoins des services, les poubelles sont laissées dehors, et le cache contenair envahi de déchets sauvages.

Monsieur Serge DIDELET pense qu'il serait préférable d'enlever ce cache-container car cela appelle à la décharge sauvage.

Madame DELFORGE explique que la Communauté de communes du Clermontais met en place des cache-containers saisonniers, du 15 juin au 15 septembre, que sont régulièrement collectés par ses services et demande si ce procédé ne pourrait pas être envisagé pour Liausson. Les encombrants sur la propriété départementale seront inclus dans le contrat en 2016.

Madame Julie BREMOND pense qu'un travail de fond sur la sensibilisation des habitants doit être mené concernant les encombrants.

Le Syndicat Centre-Hérault mène une campagne de communication à ce sujet, répond Madame GOUDAL.

**Le comité syndical décide à l'unanimité :**

- d'autoriser la Présidente à signer une convention avec le Département réglant les conditions d'exécution et de rémunération du coût du service,
- d'autoriser la Présidente à signer une convention avec la maison de l'emploi Pays cœur d'Hérault afin d'inclure des clauses sociales
- d'autoriser la Présidente à lancer la consultation de ramassage manuel des déchets
- d'autoriser la Présidente à signer le marché de service de ramassage manuel des déchets si ce dernier ne dépasse pas l'enveloppe allouée par le Département au syndicat mixte soit 30 000 € (HT ou TTC).

Arrivée de Messieurs LACOSTE et SOULAYROL

### **RAPPORT N° 3 - ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS**

Madame Julie GARCIN-SAUDO, est désignée secrétaire et assesseur, en qualité de plus jeune membre du comité.

Conformément à la délibération n°231 du 2 novembre 2015, le nombre de Vice-présidents est de 6, Madame la Présidente propose aux postes de vice-présidents les candidats suivants, par ordre alphabétique :

- Bernard Coste
- Serge Didelet
- Joëlle Goudal
- Bernard Goujon
- Jean Lacoste
- Salvador Ruiz

Et s'enquiert d'éventuels autres candidats.

Il est constaté que l'urne ne contient ni bulletin, ni enveloppe. Mme GARCIN-SAUDO ferme l'urne et invite l'assemblée à procéder au vote.

Le vote de chaque conseiller est constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le premier tour de scrutin est déclaré clos. Madame Julie GARCIN-SAUDO procède au dépouillement du vote, accompagnée de l'assesseur.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13
- Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 0
- Suffrages exprimés : 13

Les candidats Bernard Coste, Serge Didelet, Joëlle Goudal, Bernard Goujon, Jean Lacoste, Salvador Ruiz ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés sont proclamés Vice-présidents du Syndicat mixte de gestion du Salagou et sont installés immédiatement dans leurs fonctions.

**Le comité syndical élit aux postes de Vice-présidents, dans l'ordre alphabétique : Bernard Coste, Serge Didelet, Joëlle Goudal, Bernard Goujon, Jean Lacoste et Salvador Ruiz.**

Départ de Monsieur RUIZ

## RAPPORT N° 4 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Madame la Présidente explique que le compte administratif s'établit comme suit :

	Section Investissement	Section Fonctionnement
<b>Report 2014</b>	13 410.99 €	12 182.77 €
<b>Recettes</b>	4 621.69 €	381 028.32 €
<b>Dépenses</b>	1 240.00 €	344 263.25 €
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	3 381.69 €	36 765.07 €
<b>Résultat clôture 2015</b>	16 792.68 €	48 947.84 €

Le Compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 48 947.84 € et un excédent d'investissement de 16 792.68 €.

Ces deux excédents budgétaires ne correspondent pas à de la trésorerie disponible pour le Syndicat.

Les excédents que fait apparaître le C.A 2015 résultent des subventions des actions « paysages en partage », « rédaction de l'OGS », « Natura 2000 » et « études urbaines » : études terminées en 2014 mais titrées en 2015.

L'excédent d'investissement est composé en grande partie des recettes d'amortissement générées automatiquement (logiciels, mobilier.). Le syndicat faisant peu d'investissements, cette section enregistre un excédent croissant.

Les résultats du compte administratif 2015 sont conformes au compte de gestion 2015, fourni par notre Trésorier payeur.

### Le comité syndical décide à l'unanimité :

- de constater, pour la comptabilité, que le compte administratif est identique au compte de gestion, d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015, tels que résumés ci-dessus,
- de voter le compte administratif 2015, et valider le compte de gestion 2015 fourni par le Trésorier payeur.

## RAPPORT N° 5 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016

Madame la Présidente propose la revalorisation des participations statutaires de membres du Syndicat mixte de 7 000 € soit une répartition comme suit :

<b>Synthèse participations des membres 2016</b>	Fonctionnement	Études	Total participation statutaire
Participation financière du Conseil Général Pole PDD - à 55 %	114 950 €	19 800 €	134 750 €
Participation ComCom Clermontais à 22,05%	46 085 €	7 938 €	54 023 €
Particip ComCom Lodévois et Larzac à 12,79%	26 731 €	4 604 €	31 335 €
Particip ComCom Grand Orb à 10,16%	21 234 €	3 658 €	24 892 €
<b>Budget 2016- total</b>	<b>209 000 €</b>	<b>36 000 €</b>	<b>245 000 €</b>

Pour l'affectation de résultat 2015, la Présidente propose le budget supplémentaire suivant:

- 001 Excédent d'investissement reporté : 16 792.68 €
- 002 Excédent de fonctionnement reporté : 48 947.84 €

Le Département confie la prestation de service de ramassage manuel des déchets au Syndicat mixte pour 30 000 €

De ces 3 opérations résultent le budget supplémentaire suivant :

Article	Désignation	F/I	Proposé	
			Dépenses	Recettes
002	Report du résultat de fonctionnement	F		48 947.84 €
7473	Participation Département	F		33 850.00 €
74758	Participation EPCI	F		3 150.00 €
611	Contrats de prestations de service	F	30 000.00 €	
6251	Déplacements	F	2 500.00 €	
64111	Rémunération principale personnel titulaire	F	30 000.00 €	
64131	Rémunération personnel non titulaire	F	23 447.84 €	
	<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>F</b>	<b>85 947.84 €</b>	<b>85 947.84 €</b>
001	Solde d'investissement reporté	I		16 792.68 €
2051	Concessions et droits similaires	I	4 000.00 €	
2182	Matériel de transport		4 792.68 €	
2183	Matériel de bureau et informatique		4 000.00 €	
2184	Mobilier		4 000.00 €	
	<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>I</b>	<b>16 792.68 €</b>	<b>16 792.68 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>102 740.52 €</b>	<b>102 740.52 €</b>

**Le comité syndical décide à l'unanimité de valider le budget supplémentaire 2016.**

#### **RAPPORT N° 6 - RECRUTEMENT AU MOTIF ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - PATROUILLE EQUESTRE**

Madame la Présidente laisse la parole à Madame Joëlle GOUDAL.

La Vice-présidente expose la nécessité de recruter un patrouilleur saisonnier, en complément du patrouilleur titulaire, pour patrouiller sur le Grand Site pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre 2016. Pour des raisons de sécurité, un patrouilleur ne peut pas travailler seul sur le terrain. Le recrutement en CAE (délibération n°237) n'a pas pu être concrétisé.

Elle rappelle qu'il est dommage que la patrouille VTT ait dû être abandonnée faute de moyens.

Elle souhaite également que la patrouille du Grand Site travaille en coopération avec les gardes champêtres de la Communauté de communes du Clermontais. L'autre communauté de communes riveraine des berges, le Lodévois et Larzac, ne dispose pas de garde-champêtres.

Monsieur Bernard COSTE explique que le principe est acté à la Communauté de Communes du Clermontais, mais qu'il est complexe de prévoir des plannings fixes de patrouille commune.

Madame Joëlle GOUDAL insiste sur le rôle de coordination du SMGS, du fait de la multiplicité des intervenants en matière de sécurité sur les berges du Salagou et souligne une nouvelle fois que la patrouille est essentielle pour le territoire.

**Le comité syndical décide à l'unanimité :**

**- D'autoriser la Présidente à recruter un agent saisonnier non-titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée : 1 emploi à temps complet pour exercer les fonctions de patrouilleur équestre au grade d'adjoint technique pour la période du 1er mai au 15 septembre 2016.**

**- De fixer la rémunération qui s'effectuera selon la grille indiciaire des adjoints techniques 2ème classe, et variera selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus.**

## **AXE «PRESERVER les GRANDS PAYSAGES naturels et agricoles»**

### **RAPPORT N° 7 - Architecte-conseil - convention avec le CAUE**

La Présidente explique que cette mission est portée par le syndicat mixte et confiée au CAUE en 2016. Elle donne ensuite la parole au vice-président Serge DIDELET.

Le SMGS est un coordinateur entre les pétitionnaires et les services de l'Etat. L'architecte-conseil, pour la commune qui en fait la demande, est un soutien pour le projet étudié et permet de le mettre en cohérence avec la charte paysagère. C'est un complément de l'instruction.

Monsieur Serge DIDELET remercie Madame Julie GARCIN-SAUDO, Présidente du CAUE, pour ne faire payer au Syndicat mixte que les frais de déplacements et repas de son agent.

Madame Julie GARCIN-SAUDO explique la convention qui sera passé entre le SMGS et le CAUE.

Monsieur Bernard COSTE expose les différentes règles d'instruction en fonction du document d'urbanisme communal (PLU, POS, Carte communale, RNU).

Monsieur Daniel VIALA fait part à l'assemblée du problème de la conformité. Comment justifier le travail d'accompagnement sur les permis si la conformité des réalisations n'est pas vérifiée ?

Madame Clotilde DELFORGE rappelle que le précédent architecte-conseil, Monsieur Jean-Christophe MARCHAL, a travaillé sur les couleurs des enduits avec les entreprises locales.

Elle ajoute que les contrôles de conformité par les services instructeurs sont obligatoires en site classé, dans un délai de 5 mois.

La répartition des rôles entre services instructeurs, et syndicat mixte a été précisée, elle est décrite dans la Fiche action de l'OGS.

Départ de Madame Julie GARCIN SAUDO.

**Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention de partenariat avec le CAUE de l'Hérault, incluant le défraiement des déplacements et des repas pour un montant forfaitaire maximal de 2 500 € TTC.**

### **RAPPORT N° 8 - CRÉATION D'EMPLOI - RÉDACTEUR**

Madame la Présidente informe qu'un agent a réussi le concours de rédacteur et qu'il demande à faire évoluer son poste dans ce sens.

**Le comité syndical décide à l'unanimité de créer un poste de rédacteur à temps complet et de soumettre les modifications à la prochaine Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault.**

Mme la Présidente félicite l'agent pour son avancement.

-----

## **Vie du Grand Site**

### **Gouvernance**

Madame la Présidente informe l'assemblée que le vote sur l'évolution des statuts, lors du dernier Conseil communautaire du Clermontais, a suscité un débat sur l'utilité du Syndicat mixte, et que cette délibération a fait l'objet de nombreuses abstentions.

Monsieur Bernard COSTE pense que le syndicat est victime d'un manque de communication et qu'il centralise les mécontentements de certains acteurs du territoire. Il précise, qu'au contraire, le syndicat mixte est un véritable outil de gestion du territoire.

Madame Nicole MORERE relie ce débat aux questions actuelles concernant la place de l'élu local et des modes de gouvernance.

Monsieur Bernard COSTE ajoute que dans un contexte financier contraint, l'utilité des syndicats mixtes se pose. C'est peut être le moment de redéfinir les compétences de chacun.

Monsieur Alain SOULAYROL précise qu'il lui paraît nécessaire de faire évoluer les missions du SMGS vers des vrais projets opérationnels et dépasser la simple coordination. Le syndicat travaillerait de concert avec les porteurs de projet pour les aider dans leurs recherches de subventions.

### **Agriculture**

Le Vice-président, Mr Jean lacoste, explique qu'une douzaine d'agriculteurs ont signé des mesures agro-environnementales.

En viticulture, des mesures de confusions sexuelles sont lancées sur Octon. La chambre d'agriculture est partenaire.

Un éleveur bovin vient de terminer avec succès la construction d'un bâtiment agricole en site classé, sur la commune d Brénas : Mr Rossignol.

Un nouvel éleveur s'installe en site classé, sur la commune de Mérifons : Monsieur Martin.

Deux nouveaux troupeaux pâturent sur les berges du Salagou : Monsieur MAFFRE sur la partie ouest, et Mme Galthier sur la partie nord.

Toutes ces actions sont visibles dans le paysage et bien pilotées par le SMGS.

Monsieur Bernard COSTE conclut que le syndicat doit mieux communiquer sur ces opérations authentiques, en lien avec le territoire.

La Présidente remercie les membres du Comité Syndical et lève la séance à 20h30.

**La Présidente**



**Marie PASSIEUX**